

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Réunion du 20 septembre 2023****OBJET :****5/ FINANCES****5.3/ Autorisation de recours à l'emprunt****Délibération n° 2023 056 BUR**

**Cinq administrateurs composant le Bureau du Conseil d'administration sont présents. Le quorum est donc atteint.**

**Sont présents :**

- M. Bertrand OLLIVIER, désigné par le Conseil départemental, Président d'Hamaris,
- M. Jean-Jacques BAYER, désigné par le Conseil départemental,
- M. Robert COSTANZA, désigné par le Conseil départemental,
- M. Denis FAHY, représentant des locataires,
- M. Michel HUARD, désigné par le Conseil départemental,

**Ont donné un pouvoir :**

- Mme Anne-Marie NEDELEC, désignée par le Conseil départemental, a donné pouvoir à M. Bertrand OLLIVIER,
- M. André NOIROT, désigné par le Conseil départemental, a donné pouvoir à M. Jean-Jacques BAYER,

**Assistent en outre à la réunion :**

- M. Jacques CHAMBAUD, Directeur général,
- Mme Sandra CATTAN, Directrice générale adjointe, Directrice des ressources internes,
- M. Christophe LEGROS, Directeur patrimoine,
- Mme Corinne MORO, Directrice financière,
- Mme Cindy SCHMITT, Assistante de Direction.

**Hamaris • OPH de la Haute Marne**

Siège Social

27, rue du Vieux Moulin B.P. 72059

52902 CHAUMONT Cedex 9

T - 03 25 32 33 00 • F - 03 25 32 22 28

[www.hamaris.fr](http://www.hamaris.fr)

RCS Chaumont B 403 891 997 (96 B 12)



La présente délibération a pour objectif la réalisation de deux emprunts à contracter auprès de la CDC pour le financement des opérations suivantes :

- Réhabilitation de 11 logements à Arc en Barrois, rue du Val Dieu
- Réhabilitation de 10 logements au Montsaigeonnais, rue Abel Couchut

Les caractéristiques de ces emprunts sont détaillées dans le tableau ci-joint.

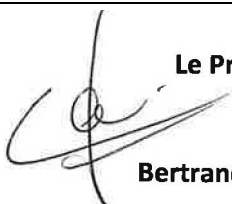
Le Conseil Départemental de la Haute-Marne sera sollicité pour la garantie des deux prêts.

**Pièce jointe en annexe : détail des emprunts.**

\*\*\*\*\*

**APRES EN AVOIR DELIBERE, le Bureau du Conseil d'administration DECIDE, à l'unanimité, d'autoriser le Directeur Général :**

- **A signer seul les contrats réglant les conditions de ces prêts et les demandes de réalisation de fonds,**
- **A solliciter les garanties des collectivités locales concernées,**
- **A régler les dépenses afférentes.**

<b>RESULTAT du VOTE : A L'UNANIMITÉ</b>
Chaumont, le 20 septembre 2023  <b>Le Président</b> <b>Bertrand OLLIVIER</b>

## CARACTERISTIQUES DES EMPRUNTS (Bureau du CA du 20 septembre 2023)

Commune	Libellé	Financement	Logts	Montants	Prêteur	Index	Marge	Taux (1)	Durée amortissement	Profil d'amortissement	Périodicité	Préfinancement maximum	Garantie	Progressivité	Révision (2)
ARC EN BARROIS	Réhabilitation de 11 logements rue du Val Dieu	ECO PRÊT	11	165 000,00 €	CDC	LA	-0,45%	2,55%	20 ans	Échéance prioritaire	Trimestrielle	12 mois	100% CD 52	0,00%	DRL
LE MONSAUGEONNAIS	Réhabilitation de 10 logements rue Abel Couchut	ECO PRÊT	10	150 000,00 €	CDC	LA	-0,45%	2,55%	20 ans	Échéance prioritaire	Trimestrielle	12 mois	100% CD 52	0,00%	DRL
<b>TOTAL</b>				<b>315 000,00 €</b>											

(1) Selon cotation en vigueur au 01/09/2023, le taux définitif sera celui du barème effectif à date d'émission du contrat

(2) **DRL** : Double révisabilité limitée / **DR** : Double révisabilité / **SR** : Simple révisabilité